

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## PLANIR

### La CGSS accroît le développement du dispositif

#### *PLANIR définition et objectifs*

L'Assurance Maladie met en œuvre des programmes d'accompagnement adaptés à ses publics, s'inscrivant dans le Plan de Lutte Contre la Pauvreté et Pour l'Inclusion Sociale, afin de promouvoir un accès réel aux droits, aux services et aux soins.

Cette action consiste à développer des partenariats spécifiques permettant de **détecter** et **d'accompagner** les assurés potentiellement éligibles à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou à l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et, par ce biais, **d'en augmenter le recours**.

Mobilisant toutes les composantes de l'Assurance Maladie (service administratif, service social, service médical), la démarche PLANIR (Plan d'Accompagnement du Non Recours) vise à :

- repérer les situations de vulnérabilité
- communiquer auprès des bénéficiaires potentiels
- accompagner les assurés par des actions adaptées au contexte local afin d'améliorer l'accès aux droits et aux soins.

#### *Contexte Réunionnais du dispositif*

Au 31 mai 2016 on dénombrait **338 173 bénéficiaires** du dispositif **CMU-C** et **22 654 bénéficiaires** du dispositif de l'**ACS** dans le département (*source CGSS/Service CMU*).

L'Assurance Maladie s'est fortement engagée afin de favoriser le recours à la CMU-C et à l'ACS, dans un objectif de lutte contre le renoncement aux soins. Elle s'est attelée à rendre ces droits plus lisibles et plus visibles, mobilisant à cet effet son réseau d'organismes et de partenaires sur le terrain.

Le travail de proximité favorisant le développement et l'optimisation des partenariats par le biais de signatures de conventions avec les partenaires est déjà largement à l'œuvre au sein du réseau.

Il est néanmoins nécessaire d'élargir le champ des possibilités de conventionnement avec les partenaires œuvrant au plus près des publics fragiles et de réaffirmer le rôle complémentaire du service social.

#### *L'enjeu de la démarche partenariale*

L'enjeu de la mise en place de conventions avec les Structures ou Associations intervenant au plus près des populations fragiles concernées par le dispositif, est celui de l'accès réel et rapide aux droits et de son corollaire l'accès aux soins. L'action envisagée s'oriente plus vers les personnes SDS (Sans Domicile Stable).

L'offre de service devra permettre :

- un accès rapide et direct à un interlocuteur unique de la CGSS,
- un accès rapide et direct à un interlocuteur unique du partenaire,
- un traitement rapide, coordonné et global des situations signalées,
- le traitement des dysfonctionnements à la source par l'analyse des situations présentées.

**Grâce à un échange des moyens et des compétences avec les Structures Sociales et Associations, la CGSS pourra optimiser la mise en oeuvre du dispositif PLANIR et ainsi prévenir efficacement les situations de précarité et d'exclusion.**



Caisse Générale  
de Sécurité Sociale  
de La Réunion  
[www.cgss.re](http://www.cgss.re)

